



Concours photos « Notre nature en photo » Règlement scolaire



ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DU CONCOURS

Afin de sensibiliser les élèves du secteur du PETR à la richesse de leur patrimoine naturel local et à son rôle dans la sauvegarde de la biodiversité et du climat, le PETR Bruche Mossig et la Maison de la nature Bruche Piémont organisent un concours photos intitulé « Notre Nature en photo ».

ARTICLE 2 - COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé d'agents du PETR Bruche Mossig, ainsi que de salariés et bénévoles de la Maison de la Nature. Il est chargé de la mise en oeuvre de toutes les étapes de ce concours.

Le comité d'organisation recherchera différents canaux de diffusion (presse, expositions, mise en ligne, catalogue des patrimoines naturels...) en vue de valoriser les œuvres présentées et de sensibiliser à la richesse du patrimoine naturel du territoire.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation est libre et gratuite, ouverte à toutes les classes des écoles et collèges du territoire du PETR (communautés de communes de la Vallée de la Bruche, Mossig et Vignoble et région de Molsheim- Mutzig).

Le dépôt des clichés (deux clichés par classe participante maximum) devra s'effectuer à l'adresse <https://forms.gle/DsLsoXTHFTTAaZ9E8> avant le 19 Octobre 2022 - 12h.

La participation au concours s'effectue par envoi du fichier numérique accompagné des références de la classe et de sa(es) photographie(e), à remplir lors du dépôt du fichier sur le lien précédent. **En participant, l'enseignant(e) déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours. Il (elle) déclare que la photographie a été prise par un(e) élève lors d'une sortie consacrée. Toutes photos suspectées de provenir d'internet ou d'autres banques de données seront immédiatement disqualifiées. De manière générale, toute suspicion de fraude au règlement sera éliminatoire.**

ARTICLE 4 - NATURE DES PHOTOGRAPHIES

Les clichés devront émaner d'une du territoire du PETR Bruche Mossig (Communautés de Communes de la région de Molsheim Mutzig, de la Mossig et du Vignoble et de la Vallée de la Bruche, soit 68 communes) et témoigner de la beauté et de l'intérêt du patrimoine naturel ainsi que de la biodiversité à toutes les échelles, de la fleur au paysage !

Les photographies devront être au format numérique TIFF, JPEG ou PNG ; en 16/9 ou 4/3 exclusivement ; et d'une définition minimale de 200dpi - 6 Mégapixel.

Les impressions effectuées par le comité d'organisation seront agrandies au format suivant : 48*27 cm pour le format 16/9 et 40*30 cm pour le 4/3.

N'importe quel matériel photo est utilisable, tant qu'il remplit les critères énoncés précédemment. La fiche signalétique renseignée au moment du dépôt du cliché devra être remplie intégralement.

ARTICLE 5 – SELECTION DES CLICHES ET EXPOSITION

Le jury de présélection du concours est composé d'élus et d'acteurs locaux. Son rôle est d'effectuer une présélection selon des critères de technicité, de représentativité du lieu choisi, de message associé au cliché, et de respect de la thématique.

Chaque classe participante sera alors membre du jury scolaire qui désignera les trois lauréats en organisant un vote au sein de la classe sur la base des photo ré sélectionnées et mises en ligne.

Les 20 clichés présélectionnés seront mis en ligne à partir du 26 octobre 2022 et imprimés puis exposés au lycée Camille Schneider le 19 novembre 2022, dans le cadre de l'évènement « **Bruche et Mossig, agissons ensemble pour le climat** ».

Une copie photo de ces impressions sera transmise aux classes, qui pourront la récupérer au cours de l'évènement.

ARTICLE 6 - PRIX

Les trois clichés bénéficiant du plus grand nombre de points bénéficieront d'un prix qui sera remis à la fin de l'évènement « Bruche et Mossig, agissons ensemble pour le climat ». En cas d'égalité de points entre plusieurs clichés, un nouveau vote du jury (par choix unique) sera mis en place pour départager ces dernières.

1^{er} prix : une journée d'animation nature à convenir avec la Maison de la Nature

2^e prix : une demi-journée d'animation nature à convenir avec la Maison de la Nature

3^e prix : des ouvrages d'éducation à la nature

Un vote du public sera mis en place durant l'exposition au lycée Camille Schneider. La classe du cliché ayant récolté le plus de votes (hors clichés ayant déjà bénéficié d'un prix) se verra attribuer un prix spécial du public (un arbre fruitier à planter).

Chaque prix sera une œuvre unique réalisée par des artistes ou artisans du territoire.

ARTICLE 7 - PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront publiés dans la presse ainsi que sur les sites web du PETR Bruche Mossig et de la Maison de la Nature Bruche Piémont, puis envoyés aux classes participantes par courriel.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELECTUELLE.

Les classes restent propriétaires et responsables des droits liés à leurs œuvres.

Les enseignant(e)s acceptent que leurs productions puissent être diffusées de manière désintéressée dans le cadre du présent règlement ainsi que pour toute autre publication visant à la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel par le PETR Bruche Mossig et la Maison de la Nature Bruche Piémont.

Toutes les photos téléchargées sur la plateforme du concours serviront aussi à la création d'une base de données d'images. Les clichés contenus dans la base y seront totalement anonymisés. Cette base de données n'aura pas vocation à être diffusée dans le public, et servira dans un but de recherche et de statistique par les organismes locaux.